

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue dimanche 16 septembre 2018 à 18:00 à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross  
Mme. Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucune (0) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R18SE09-261**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté;

**Ordre du jour**

---

Ouverture de l'assemblée;

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Garage municipal – Octroi d'un contrat de construction.
3. Construction d'un garage municipal – autorisation d'emprunt temporaire.
4. Projet réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea – octroi d'un contrat
5. Varia ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**R18SE09-262**

**GARAGE MUNICIPAL – OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres public pour son projet de construction tel que mentionné en exergue;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite soumission a été publiée sur le site électronique de la SEAO, conformément aux dispositions applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes dans délais prescrits;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des soumissions, les trois soumissions ont été trouvées conformes et que celles-ci étaient accompagnées, des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme la plus basse déposée était celle de l'entreprise Vamaya Construction (9307-8269 Québec inc., de Délégé (Québec) J9E 3A8) pour la somme de 834 982.94 \$, incluant les taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyer par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines octroie le contrat pour la construction d'un garage municipal à Vamaya Construction (9307-8269 Québec inc.) pour la somme de 834 982.94 \$, incluant les taxes.

**QUE** le procès-verbal de l'ouverture des soumissions fasse partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

**QUE** monsieur Ronald Cross, maire et monsieur Jim Smith, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés de signer au nom de la municipalité de Messines le contrat liant les deux parties découlant de la présente résolution.

**QUE** les deniers nécessaires afin d'acquitter la présente dépense proviendront du programme TECQ 2018 et du maintien municipal, ainsi que du règlement d'emprunt n° 2018-352.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R18SE09-263**

**GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté son règlement d'emprunt 2018-352, décrétant une dépense de 850 000\$ pour la construction d'un garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à des dépenses relatives au projet du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Maniwaki afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par l'administration municipale au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyer par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines autorise le directeur général à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Maniwaki afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux travaux prévus, conformément au règlement 2018-352. Il est également résolu d'autoriser monsieur Ronald Cross et monsieur Jim Smith à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à ces fins.

**ADOPTÉE**

**R18SE09-264**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC BLUE SEA**

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande de la Municipalité l'entreprise Excavatech JL, située à Maniwaki, Québec, a fait parvenir une offre de service (estimation de travaux) pour réaliser les travaux de prolongement de la rampe de mise à l'eau (Lac Blue Sea), soit pour la somme de 19 265.00\$ en plus des taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyer par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADJUGER** le contrat de prolongement de la rampe de mise à l'eau (Lac Blue Sea) à l'entreprise Excavatech JL, et ce conformément à sa soumission datée du 11 septembre 2018 pour la somme de 19 265.00\$ en plus des taxes applicables.

**QUE** les travaux devront être réalisés selon les plans et devis préparés pour cette fin par le service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**QUE** la fabrication et la fourniture des dalles de béton sont hors contrat, dont la municipalité a fait fabriquer celle-ci par l'entreprise Béton Brunet de Maniwaki et en a assumé les frais.

**QUE** les deniers nécessaires à la présente dépense proviendront du poste GL 03-31075-721, ainsi que de la subvention obtenue du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R18SE09-265**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire à 18h35

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross, maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith, Directeur général et  
secrétaire-trésorier